



Intérim et paternité

Par 6gone

Bonjour

Actuellement en intérim et futur papa, je me demande si, comme les salariés en CDI, j'ai le droit aux 3 autorisations d'absence rémunérées pour assister aux échographies ?

Ma boîte d'intérim me soutient que non, mais je n'arrive pas à trouver d'avis clair sur la réponse.

Merci pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le code du travail accorde ces droits au futur père. Toutefois il est nécessaire de pouvoir justifier de votre lien avec la mère.

Par Isadore

Bonjour,

Ce droit est ouvert à tous les salariés, quelle que soit la nature de leur contrat :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031928914/2020-10-01]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031928914/2020-10-01[/url]

Par 6gone

Très bien.

Merci pour vos réponses rapides